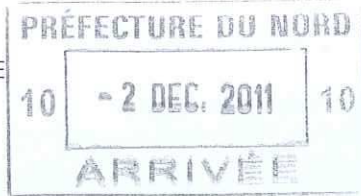


DÉPARTEMENT DU
NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE



MAIRIE DE MERVILLE

CANTON DE
MERVILLE

Le Maire de Merville,
Conseiller Général

TÉLÉPHONE 03 28 48 20 22

FAX 03 28 49 68 05

B. P. 49 - 59660 MERVILLE

www.ville-merville.fr

contact@ville-merville.fr



Monsieur Dominique BUR
Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Daniel PERCHERON
Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

Merville, le 5 Novembre 2011



Objet : Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'énergie.

SGAR
REÇU LE

- 6 DEC. 2011

Dest.	Att.	Info.
DREAC	x	
EG		>

Réf : JP/AK

Affairer suivie par Mme KUYLLE

Messieurs,

Dans le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), et suite à votre courrier du 9 Septembre dernier, je vous informe que le Conseil Municipal a, en sa séance du 4 Novembre dernier, émis son avis conformément aux dispositions de l'article R.222-4 du Code de l'Environnement.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la délibération prise à cet effet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques PARENT
Maire et Conseiller Général



DATE DE
CONVOCATION
28 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE
12 Novembre 2011

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

OBJET :
17) SCHEMA
REGIONAL DU
CLIMAT DE L'AIR ET
DE L'ENERGIE. AVIS
DU CONSEIL
MUNICIPAL.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-onze, le quatre novembre à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques PARENT, Maire

Étaient présents : M. PARENT Jacques, Maire-Président – Mme DELOUX – DEVASSINE Evelyne – M. PINCHON Jean-Paul – M. NUGOU Gilbert – Mme COLLIER-DEHAINE Evelyne – M. LORIDAN Bernard - Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. CAMPAGNE Francis – Adjoints – M. HUE Jean-Luc – M. CORDIER Stéphane – Mme MATHON Chantal – M. VASSEUR Laurent – Mme CZEMPER-PERRAULT Françoise - M. OBERT Bernard – M. DUYCK Joël – M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme SOODTS-PUCHOIS Catherine – Mme THOREY-GHESQUIERE Andrée – M. PETITPREZ Gérard – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme MORLIGHEM-MANNECHEZ Régine – Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. VITAUX Alain – Mme PELTIER-GIBELLINO Françoise – Mme BARTEK-LOTIN Valérie – Melle HUE Sabrina – M. DIDELOT Bernard – M. CARETTE Berty – M. LESAGE Jean-Luc donnant délégations respectives à M. OBERT Bernard – M. NUGOU Gilbert – Mme COLLIER-DEHAINE Evelyne – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. DUYCK Joël – M. PETITPREZ Gérard.

M. CAMPAGNE Francis a été élu Secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit l'élaboration, sous l'égide du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, d'un Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Ce Schéma présente la situation des objectifs régionaux dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que les perspectives de leur évolution à 2020 et à 2050.

Ce document comprenant trois volets (diagnostic, document d'orientations, volet annexé) est soumis pour avis à l'Assemblée, selon la demande formulée par le Préfet par courrier du 9 septembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article R.222-4 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'émettre les avis suivants :

Monsieur le Maire explique qu'ils ont avec Bernard Loridan assisté hier à Béthune à une journée sur l'urbanisme durable organisée par la DREAL avec l'appui technique de l'AULAB. C'est sur la base de cette rencontre du 3 novembre qu'a été élaboré l'avis du Conseil Municipal concernant le SRCAE.

Il donne lecture de l'avis à émettre :

Le SRCAE est une démarche intéressante copilotée par l'État et le Conseil Régional suite à l'adoption de la loi Grenelle II. C'est aussi un cadre stratégique qui vise à promouvoir un urbanisme durable dans le cadre d'une lutte contre la péri-urbanisation et du développement de la Trame Verte et Bleue.

Cependant, cette démarche a des limites que les élus mervillois souhaitent mettre en exergue :

1) Concernant la concertation avec les acteurs

La concertation a été trop rapide pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et les horaires de réunions étaient inadaptés pour les responsables bénévoles des associations qui exercent une activité professionnelle. En effet, les réunions de concertation n'avaient lieu qu'aux heures ouvrables.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011.
**OBJET : 17) SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ENERGIE.
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

2) Concernant les énergies renouvelables

L'objectif du SRCAE est beaucoup trop modeste en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables. L'énergie solaire n'est pas suffisamment prise en compte, alors qu'elle représente un potentiel important.

Pour information, la commune de Merville accueille la première centrale photovoltaïque du Nord comportant 1200 suiveurs en capacité de produire de l'électricité pour 700 foyers hors chauffage.

La commune de Merville a pris une délibération en faveur de la transition énergétique et de la sortie progressive du nucléaire. Le schéma n'est pas suffisamment ambitieux en ce qui concerne la réduction des consommations énergétiques et la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

La comptabilisation des agrocarburants comme énergie renouvelable est très contestable car les agrocarburants consomment des terres agricoles qui doivent être réservés aux productions alimentaires.

3) Concernant les transports et les déplacements

Il est nécessaire de mieux affirmer la notion d'intermodalité. Pour information, la commune de Merville a pris une délibération en faveur de la création d'une plateforme multimodale Artois-Flandre-Lys visant à conjuguer le ferroviaire, le fluvial et le routier. Il est en effet important de favoriser les alternatives aux transports routiers en accroissant la part modale du fret ferroviaire et fluvial.

Aussi, il semble essentiel aux élus mervillois d'approfondir ce schéma afin qu'il soit porteur d'une réelle ambition régionale de maîtrise de l'énergie et des transports et de la mise en place des énergies renouvelables.

Les élus mervillois souhaitent que l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire Régional soit l'occasion de porter cette ambition.»

Pour répondre à la demande des élus de l'opposition il est ajouté un article suivant :

4) Concernant les capacités économiques et les emplois :

Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie ne chiffre pas les répercussions sur l'emploi et l'économie de l'application des mesures préconisées.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire – Conseiller Général
Jacques PARENT



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 30/11/11

Publiée ou Notifiée le 30/11/11

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
J. PARENT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.